



Direction Générale du Commerce

Rabat, le 19 Avri 2024

**REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD DE LIBRE ECHANGE,
MAROC ET ETATS DE L'ASSOCIATION EUROPEENNE DE LIBRE ECHANGE (AELE) POUR
L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2024**

PRODUIT : Sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc).
POSITION DOUANIERE :17041000-17049010-17049020-17049093-EX 16029000-
17049099-EX3006930010
CONTINGENT TARIFAIRE GLOBAL : 13T

NOM OU RAISON SOCIALE	QUANTITES DEMANDEES en 2024 (T)	QUANTITES ACCORDEES en 2024 (T)
FOODS & GOODS	12,06	12,06
TOTAL	12,06	12,06

Reliquat : 0,94 T

CRITERES DE REPARTITION RETENUS :

ACCORDER A L'IMPORTATEUR REQUERENT LA QUANTITE DEMANDEE DANS LA LIMITE DU CONTINGENT.





ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Direction Générale du Commerce

Rabat, le 19 Avri 2024

**REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD DE LIBRE ECHANGE,
MAROC ET ETATS DE L'ASSOCIATION EUROPEENNE DE LIBRE ECHANGE (AELE) POUR
L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2024**

PRODUIT : Chocolat et autres préparations alimentaires
contenant du cacao

POSITION DOUANIERE 18061010-18061020-18061030-18061040-18062010-
18062020-18062030-18062040-18062090-18063110-
18063120-18063210-18063221 -18063222- 180690

CONTINGENT TARIFAIRE GLOBAL : 45 T

NOM OU RAISON SOCIALE	QUANTITES DEMANDEES en 2024(T)	QUANTITES ACCORDEES en 2024 (T)
FOODS & GOODS	45,22	38,15
FOOD GROUP TRADING	6,85	6,85
TOTAL	52,07	45

Reliquat : 0 T

CRITERES DE REPARTITION RETENUS :

ACCORDER A L'IMPORTATEUR REQUERENT LA QUANTITE DEMANDEE DANS LA LIMITE DU CONTINGENT.





**REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD DE LIBRE ECHANGE,
MAROC ET ETATS DE L'ASSOCIATION EUROPEENNE DE LIBRE ECHANGE (AELE) POUR
L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2024**

PRODUIT : Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao ; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuille et produits similaires

POSITION DOUANIÈRE :19051000-19052000-19053110-19053190-19053210-19053290-19054011-19054019-19054091-19054099-19059010-19059021-19059022-19059023-19059028-19059091-1905909911-1905909919-1905909921-1905909929-1905909940-1905909997

CONTINGENT TARIFAIRE GLOBAL : 77T

NOM OU RAISON SOCIALE	QUANTITES DEMANDEES en 2024 (T)	QUANTITES ACCORDEES en 2024 (T)
FOOD GROUP TRADING	2,124	2,124
TOTAL	2,124	2,124

Reliquat : 74,876 T

CRITERES DE REPARTITION RETENUS :

ACCORDER A L'IMPORTATEUR REQUERENT LA QUANTITE DEMANDEE DANS LA LIMITE DU CONTINGENT.



Liste 2 : Produits agricoles originaires de la Suisse et du Liechtenstein importés au Maroc au bénéfice de préférences tarifaires avec limitation quantitative

PRODUITS	SH	RELIQUAT
Abricots en poudre	Ex 20085000	20
Préparations des types pour alimentation des animaux (autres que pour l'alimentation des chiens et chats	2309909082 - 2309909088	200

Liste 3 : Produits agricoles originaires de la Turquie importés au Maroc au bénéfice de préférences tarifaires avec limitation quantitative

PRODUITS	SH	RELIQUAT
Figues sèches	0804209100 - 0840209900	20
Raisins secs	0806200000	200
Graines de cumin broyées ou pulvérisées	0909320000	150



Direction de la Défense et de la Réglementation Commerciale Adresse : Parcelle 14, Centre d'affaires Aile Nord Bd Riad, Hay Riad BP 610, Rabat- Maroc
 Tél : +212 (0)537 70 18 46
 Fax : +212 (0)537 72 71 50
www.mcinet.gov.ma



Direction Générale du Commerce

Rabat, le

19 Avri 2024

**REPARTITION DES CONTINGENTS TARIFAIRES PREVUS PAR L'ACCORD DE LIBRE ECHANGE,
MAROC ET ETATS DE L'ASSOCIATION EUROPEENNE DE LIBRE ECHANGE (AELE) POUR
L'ANNEE CONTINGENTAIRE 2024**

LISTES DES PRODUITS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE QUOTA

**Liste 1 : produits agricoles transformées originaires des Etats de l'AELE soumis au tarif
Préférentiel représentant l'élément agricole**

PRODUITS	SH	RELIQUAT (tonnes)
Sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc)	17041000-17049010-17049020- 17049093- EX16029000- 17049099-EX 3006930010	0,94
Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telle que spaghetti, macaroni, nouilles, gnocchi, ravioli, cannelloni, couscous, même préparé	1902110010-1902110020- 1902110030-1902110090- 1902190011-1902190019- 1902190091-1902190099- 19022010-19022090-19023090- 19024011-1902401900-19024091- 1902409900	305
Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao ; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de féculé en feuille et produits similaires	19051000-19052000-19053110- 19053190-19053210-19053290- 19054011-19054019-19054091- 19054099-19059010-19059021- 19059022-19059023-19059028- 19059091-1905909911- 1905909919-1905909921- 1905909929-1905909940- 1905909997-2001900030- 2004902020058000-	78,876
Glaces de consommation, même contenant du cacao	21050000	15
Bières de malt	2203000010-2203000090	134

